

## AVIS AU PUBLIC

---

### MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU 25 JANVIER AU 25 FEVRIER 2022 INCLUS

---

Par délibération en date du 22 juillet 2021, le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU.

Un arrêté du maire du 07 janvier 2022 N° 01-22/DUALE a précisé les dates de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU a pour objectif a pour objet la création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) afin de rendre possible l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Un dossier comprenant le projet de modification simplifiée n° 2 est mis à la disposition du public, pendant 32 (trente-deux) jours, **du 25 janvier au 25 février 2022 inclus**.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un dossier sera déposé à la mairie du François, à la Direction de l'Urbanisme au 14 rue Homère Clément où le public pourra en prendre connaissance, **sur rendez-vous**, pendant les heures habituelles d'ouverture.

Le dossier sera mis à disposition sur le site de la ville à l'adresse : [www.ville-francois.fr](http://www.ville-francois.fr) et accessible via des informations diffusées via ses médias sociaux ([www.facebook.com/villedufrancois](http://www.facebook.com/villedufrancois))

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à la Direction de l'Urbanisme, pendant la durée de la mise à disposition, **sur rendez-vous**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- par courrier postal au plus tard le 25 février 2022 (cachet de la poste faisant foi), à l'attention de :

Monsieur le Maire de la ville du François  
Mise à disposition relative à la modification simplifiée n° 2 du P.L.U.  
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle  
97240 – LE FRANCOIS

- par courriel à l'adresse suivante : [amenagement@ville-francois.fr](mailto:amenagement@ville-francois.fr) ou [urbanisme.francois.972@gmail.com](mailto:urbanisme.francois.972@gmail.com) au plus tard le 25 février 2022 à 13 H 30 (heure locale).


Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Direction de l'Urbanisme.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

À l'issue de cette mise à disposition, le registre sera clos par le Maire qui en présentera le bilan devant le conseil municipal, pour en délibérer et approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU.

Informations : Direction de l'Urbanisme au 0596 54 13 50

Fait à François, le 07 janvier 2022

Le Maire,  
  
Samuel Tavernier  
